

212285 Fiche de sécurité

selon 91/155/CEE

1. Identification du produit et de la société

Nom du produit: Peinture de modélisme

Nom de la société: **Elita Modelle**
 Klaus Kutschka
 Am Galgenbuck 6
 90613 Grosshabersdorf
 Tél: +49 (0) 9105/9900-18
 Fax: -82

Numéro d'urgence et d'information
Centre antipoison Paris:
Tél: 0140054848
Service orfila (France) +33(0) 145425959
Responsable Conrad France Olivier Thomas
Tél: 0320613796

2. Composition et information sur les composants

*Caractérisation chimique:**Description:* Peinture de modélisme avec solvants et pigments*Composants dangereux:*

N° CAS	Désignation selon la directive CE	Teneur	Valeur %	Lettre caractéristique	Phrases-R
123-42-2	Diacétone alcool, technique	<15	%	Xi	36
64742-95-6	Solvants naphta (pétrole)	<10	%	Xn	65
7397-62-8	Acide glycolique butylester	<5	%	Xi	41
34590-94-8	Éther de monométhyle de glycol de Dipropylène	<5	%	Xi	36/38
107-98-2	1-Méthoxy-2-propanol Éther monométhyle du propylène glycol	<25	%		10

3. Identification des dangers

<i>Désignation de danger:</i>	Inflammable, irritant
<i>Indications de danger particulières pour l'homme et l'environnement:</i>	Nocif pour la santé, peut provoquer des dommages aux poumons en cas d'ingestion.

4. Premiers secours

<i>Informations générales:</i>	Les symptômes d'intoxication peuvent se manifester également après quelques heures seulement, garder la personne atteinte au moins 48 heures sous observation médicale. Consulter immédiatement un médecin.
<i>Inhalation:</i>	Consulter un médecin si nécessaire. En cas d'évanouissement placer la personne en position latérale de sécurité. La respiration artificielle et/ou l'oxygène peuvent être nécessaires. Assurer une aération adéquate.
<i>Contact avec les yeux:</i>	Laisser les yeux grand ouverts et rincer.
<i>Ingestion:</i>	Consulter immédiatement un médecin.
<i>Indications pour le médecin:</i>	Nocif pour la santé en cas d'ingestion.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

<i>Moyens d'extinction appropriés:</i>	Mousse résistante à l'alcool. Moyen d'extinction à sec, dioxyde de carbone (CO ₂), eau en jet diffus.
<i>Moyens d'extinction inappropriés par mesure de sécurité:</i>	De l'eau en jet de bâton.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

<i>Précautions individuelles:</i>	Assurer une aération adéquate.
<i>Précautions pour la protection de l'environnement:</i>	Ne pas jeter dans les eaux de surface ou à l'égout. Nettoyer les surfaces contaminées soigneusement.

Méthodes de nettoyage/absorption: Absorber avec du matériel liant les liquides (sable, silicagel, liant d'acides, liant universel).

7. Manipulation et stockage

Manipulation:

Précautions pour une manipulation sans danger: Assurer une bonne ventilation/ évacuation sur le lieu de travail.

Stockage:

Exigences aux dépôts et récipients: Assurer une bonne aération, surtout dans les lieux fermés.

Autres informations concernant les conditions de stockage: Conserver le récipient bien fermé.

Catégorie de stockage: 10 (VCI) substances liquides inflammables (VCI=union de l'industrie chimique allemande)

8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Indications supplémentaires concernant la conception des installations techniques: Assurer une bonne aération, surtout dans les lieux fermés.

Composants avec des valeurs limites d'exposition professionnelle à contrôler				
N° CAS	Désignation de la substance	Art	Valeur	Unité
123-42-2	Diacétone alcool, technique	MAK (1996)	50	ppm
34590-94-8	Éther de monométhyle de glycol de Dipropylène	MAK (1996)	50	ppm
64742-95-6	Solvants naphta (pétrole)	MAK (1995)	50	ppm
107-98-2	1-Méthoxy-2-propanol Éther monométhylique du propylène glycol	MAK (1996)	100	ppm

Protection individuelle

Précautions générales:

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir loin des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Protection respiratoire:	En cas d'aération insuffisante, protection respiratoire. Appareil à cartouche filtrante.
Protection des mains:	Gants de latex.
Protection des yeux:	Lunettes de protection avec protection latérale.
Protection du corps:	Vêtements de protection imperméables.

9. Propriétés physiques et chimiques

<i>Aspect:</i> Liquide		<i>Couleur :</i> variée		<i>Odeur:</i> odeur d'hydrocarbure	
Données relatives à la sécurité	Valeur	Unité	Méthode		
Changement d'état					
Point d'éclair:	36	°C	Abel-Pensky (DIN 51755)		
Inflammabilité (solide, gazeux)	pas déterminé	°C			
Point d'allumage:	>200	°C			
Auto-inflammabilité	pas déterminé	°C			
Pression de vapeur 20°C	pas déterminé				
Densité 20°C	pas déterminé				
Limites d'explosion: UEG:	3	VOL: % OEG:	VOL: %		
Hydrosolubilité °C			en partie miscible		
pH			à G/L H2O		
Viscosité	pas déterminé				
Teneur en solvant	env. 40 %				

10. Stabilité et réactivité

<i>Autres informations:</i>	Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux dispositions.
-----------------------------	--

11. Informations toxicologiques

Autres informations:

L'inhalation de vapeurs en fortes concentrations peut causer des symptômes comme maux de tête, vertige, fatigue, nausée et vomissement. En cas de contact avec les yeux, il peut y avoir des irritations.

12. Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas jeter à la canalisation ou aux eaux de surface. Polluant pour l'eau

13. Considérations relatives à l'élimination

Produit:

Recommandation:

La réutilisation (recyclage) doit être préférée à l'élimination.
Peut être brûlé en respectant les réglementations des autorités officielles.

Clé des déchets

08 01 02 CE	Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés) mastics et encres d'impression.
----------------	--

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Si une réutilisation n'est pas possible éliminer le produit selon les réglementations des autorités officielles.

14. Transport

Transport terrestre

Catégorie ADR/RID-GGVS/E:	3
Chiffre/Lettre	31c
Tableau d'avertissement:	
Numéro de danger:	
Numéro de la substance:	U1210

Désignation du bien:	encre d'imprimerie
Remarques:	substance visqueuse, exempte dans des récipients avec une capacité jusqu'à 450L (Rn 2301, annexe E, remarque)
<i>Transport maritime</i>	
Catégorie IMDG/GGVmer:	3.3
Numéro UN:	1210
Groupe d'emballage:	III
Numéro EMS:	3-05
MFAG:	311
Marine polluant:	non
Nom correct technique:	1210
<i>Transport aérien</i>	
Catégorie ICAO/IATA:	3
Numéro UN/ID:	1210
Groupe d'emballage:	III
Nom technique correct:	printing ink

15. Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE:	Le produit est marqué et classé selon les directives CE/GefStoffV (décret allemand concernant les substances dangereuses): Inflammable
Phrases-R:	R10 Inflammable
Phrases-S:	S20 Ne pas manger et boire pendant l'utilisation.
Classification selon VBF (réglementation allemande sur les liquides inflammables)	A II
TA-air	
Catégorie:	II
Chiffre:	3.1.7.
Teneur M %:	52
Catégorie de pollution d'eau:	WGK1 (auto-évaluation) faiblement polluant pour l'eau

16. Autres informations

Les données des chapitre 4 à 8 ainsi que 10 à 12 ne se réfèrent pas dans leur totalité à l'utilisation et l'application réglementaire du produit (voire informations sur l'utilisation et sur le produit) mais également à la libération de grandes quantités du produit en cas d'accident et (la suite manque dans la version allemande)

Ces données décrivent exclusivement les exigences de sécurité du produit et se basent sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne présentent pas une garantie des propriétés du produit dans le sens des réglementations légales de garantie. Les spécifications de livraison sont à déduire des fiches de produits respectives.

Division établissant la fiche de sécurité: GBK GmbH

Date d'impression: 07.07.1998

Revu le: 07.07.1998